

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Publication de la 2^{ème} édition du Baromètre 100% Santé par l'UNOCAM

Dans le cadre du suivi de la réforme du 100% Santé dont les organismes complémentaires santé sont des partenaires, l'UNOCAM publie les résultats de la 2^{ème} édition du « Baromètre 100% Santé », co-écrit avec les fédérations Mutualité Française (FNMF), France Assureurs et CTIP.

Cette nouvelle enquête repose sur la consolidation des informations données par les organismes complémentaires santé. Elle permet de disposer de résultats affinés et enrichis sur l'évolution des restes à charge des assurés et la structure de financement des trois postes concernés par la réforme du 100% Santé que sont l'optique, les aides auditives et les prothèses dentaires pour l'ensemble de l'année 2021 par rapport à 2019.

Trois enseignements sont à tirer de cette étude :

- le reste à charge moyen des assurés, après intervention des organismes complémentaires santé, est en baisse entre 2019 et 2021 pour les prothèses dentaires (passant de 316€ à 225€, soit -29 %) et les aides auditives (passant de 1 256€ à 754€, soit -40 %). La diminution du reste à charge est rendue possible par l'intervention des organismes complémentaires santé. En optique, le reste à charge moyen augmente légèrement et cette évolution est à corréliser avec le faible recours à l'offre 100% Santé.
- l'augmentation des dépenses totales des trois postes s'accompagne d'une très forte hausse des prestations versées par les Organismes d'Assurance Maladie Complémentaires (OCAM), qui voient leur rôle de principal de financeurs conforté par la réforme. Les organismes complémentaires financent 61 % des dépenses totales sur ces trois postes en 2021 contre 55 % en 2019 (+6 points). Les dépenses sont très dynamiques pour les aides auditives (+96 %) et les prothèses dentaires (+47 %).
- les OCAM sont les principaux financeurs des offres 100 % Santé. Le recours à ces offres est très significatif pour les postes prothèses dentaires et aides auditives et nettement plus faible en optique. Les OCAM remboursent 77 % du coût des offres 100 % Santé sur les trois postes (optique, aides auditives et prothèses dentaires), soit 2,5 Mds€ sur un total de dépenses de 3,2 Mds€.

Enfin, l'enquête permet de faire un point de situation sur le recours au tiers-payant complémentaire (TPC), très élevé en optique (78,5 %) et pour les aides auditives (70,6 %). Il est en cours de déploiement pour les prothèses dentaires.

Pour Marc Leclère, Président de l'UNOCAM : « Cette 2^{ème} édition confirme les bons résultats du 100% Santé en termes de baisse du reste à charge des assurés pour les prothèses dentaires et les aides auditives. Elle met en évidence l'engagement des organismes complémentaires santé, partenaires essentiels de cette réforme ».

Retrouvez en annexe les résultats de la 2^{ème} édition du Baromètre 100% Santé, également téléchargeables en version numérique sur notre site internet www.unocam.fr

Contacts presse :

UNOCAM – Delphine Benda – 06 76 75 54 39 - delphine.benda@unocam.fr